

PANNES-LOISIRS

Organise sa 29^{ème} Foire-brocante

Le dimanche 7 juillet 2024

Dans les rues de PANNES, de 6h00 à 17h00

Tarifs	2 € le mètre, pour les particuliers
	4 € le mètre, pour les professionnels

Entrée gratuite pour les visiteurs et les chineurs

Buvette toute la journée

Restauration midi et soir

Marché paysan

Animations

Attractions enfants

Feu d'artifice à la tombée de la nuit

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

E-mail :

Tél. fixe : Tél. Portable :

Date de naissance : Lieu :

Particuliers : N° pièce d'identité

Professionnels : N° RC

Nombre de mètres souhaités :

Pour tout renseignement complémentaire contactez Pannes-Loisirs au **06 51 18 49 39**
Bulletin d'inscription à retourner à : **Pannes-Loisirs - Mairie de Pannes - 54470 PANNES**
ou par email : pannesloisirs@gmail.com

Document d'inscriptions sur le site : <http://www.pannesenlorraine.com/>

PANNES FOIRE BROCANTE du dimanche 7 juillet 2024

Règlement pour la brocante 2024

De par la loi les organisateurs ont pour obligation de collecter des informations sur votre identité personnelle ou professionnelle.

Toute réservation devra se faire par écrit, accompagnée d'un règlement pour être définitive.

Pour votre arrivée, vous bénéficierez d'une option de maintien des places réservées jusqu'à 8 heures.

Le tarif 2024 reste fixé à **2 € par mètre linéaire pour les particuliers et 3 € pour les professionnels.**

Si vous ne joignez pas de chèque à la réservation, les emplacements vous seront délivrés au fur et à mesure de votre arrivée, suivant les places disponibles.

Comme chaque année, suivant l'arrêté municipal, les horaires de la brocante sont fixés entre 6 h et 17 h.

Les arrivées ne pourront plus être réalisées **après 8 h.** (Sauf accord particulier du placier)

Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez pas "démonter" avant **17 h**, ni circuler avec votre véhicule entre l'instant de votre arrivée et votre installation (sauf motif grave).

Les routes devront être **dégagées impérativement pour 18 h** (réouverture du trafic routier).

Votre installation sur la route ne devra pas entraver le passage d'un éventuel véhicule de secours.

A votre départ **les emplacements devront rester propres**, des sacs poubelles seront à votre disposition au bar, et des poubelles seront à disposition sur la brocante. Les déchets recyclables (cartons caisses bois...) devront être repris et traités par vos soins.

Les produits de "restauration boissons et rafraîchissements" sont vendus uniquement par les bénévoles de l'association organisatrice de la manifestation.

Vous n'êtes pas autorisé à vendre des produits à consommer sur place, sauf accord écrit des organisateurs.

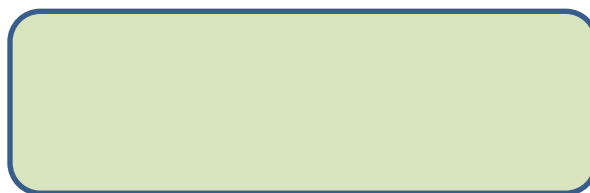
Tout contrevenant au présent règlement se verra prié de quitter les lieux et ne sera pas admis à exposer lors des éditions suivantes.

Signature de l'exposant (Obligatoire)

Association Pannes-Loisirs
Le Président Éric MAIGROT



Commune de Pannes
Le maire Gérald BRADY



Association Pannes-Loisirs

Pour renseignements et inscription :

Pannes-Loisirs

Mairie de Pannes

Rue de champagne 54470 PANNES

Tél. : 06 51 18 49 39

E-mail : pannesloisirs@gmail.com

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet de Pannes : www.pannesenlorraine.com